



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13/01/2025

Référence
2025_06

Objet de la délibération
2025_06 FRAIS DE SCOLARITE ECOLE SAINTE MARIE NERONDES

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
9	9	

Date de la convocation
06/01/2025

Date d'affichage
06/01/2025

Vote
A l'unanimité Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2025 et le 13 Janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de SOUCHET David, MAIRE

Présents : M. SOUCHET David, MAIRE, Mmes : CHARRUE Bernadette, JARRET Jeanine, MICHAUD Jacqueline, MM : CHENU Jean-Yves, COPIN François, DEVOUCOUX Paul-Edouard, HANQUIEZ Hubert, OUZE Bernard

A été nommé(e) secrétaire : Mme Jacqueline MICHAUD

Objet de la délibération : 2025_06 FRAIS DE SCOLARITE ECOLE SAINTE MARIE NERONDES

Le Conseil Municipal décide de participer aux frais de scolarité des enfants inscrits à l'école Sainte Marie de Nérondes sur la base du forfait départemental 582 euros en classe élémentaire et 1883€ en classe de maternelle.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE
Le :

Et

Publication ou notification du :

Pour copie conforme :
En mairie, le 13/01/2025
Le Maire
David SOUCHET

La secrétaire
Jacqueline MICHAUD

Publié sur le site : www.chassy.fr